

L'ECHO BERNACAIS

JANVIER 2022



*Madame le Maire
et le Conseil Municipal
vous souhaitent une belle et heureuse année
2022*

Secrétariat ouvert les :
Mardi et Vendredi de 14H00 à 18H00
Mercredi de 8H30 à 12H00
Mail : bernac-debat.cne@orange.fr
Site internet : bernac-debat.fr
Tél : 05 62 45 92 32

Le mot du Maire

Chers Bernacaises et Bernacais,

Pour la deuxième année consécutive, s'est dans le contexte de cette interminable crise sanitaire que je m'adresse à vous pour vous présenter les vœux de la municipalité.

Aussi en mon nom et celui du Conseil Municipal nous vous souhaitons tout d'abord des vœux de bonne santé pour vos familles et vos proches,

Des vœux d'espoir ensuite que le contexte actuel ne doit pas entamer,

Des vœux de bonheur enfin que chacun d'entre nous pourra trouver en s'attachant à l'essentiel.

2021 a été une année de réalisations pour notre commune et d'avancées concrètes sur différents dossiers. Vous pouvez désormais retrouver sur le site internet de la commune les comptes rendus du Conseil Municipal qui vous permettront de suivre son actualité.

J'associe à ces diverses réalisations les adjoints et les membres du Conseil Municipal que je remercie pour leur implication ainsi que les employés communaux qui œuvrent quotidiennement pour votre bien être.

Mention particulière pour les associations de notre village (Bernac Animations, Association des parents d'élèves, Association des bouchons 65) qui malgré le contexte ont réussi à proposer diverses animations qui ont rencontré un franc succès.

Pour 2022 nous poursuivrons nos objectifs d'amélioration de votre vie quotidienne et de votre cadre de vie, tout en soutenant les services et animations de notre village. Nous serons attentifs aussi à l'avancée de dossiers très importants que nous évoquons dans cette édition.

Plus que jamais, cette crise nous enseigne collectivement que les valeurs de proximité, de solidarité et d'écoute doivent être le fil rouge de notre action au quotidien. Soyez donc assuré de notre présence à vos côtés.

Très belle et heureuse année à tous et bonne lecture !

Le Maire,

Anne GINESTET-SOULIE

VIE MUNICIPALE

Finances/budget

1. Exécution du budget 2021

La majeure partie des investissements prévus au budget a été réalisée :

- Aménagement de l'aire de jeux derrière la mairie



- Réalisation du City stade



- Travaux de voirie :

- réfection du revêtement de voirie rue du Lac Bleu, chemin de l'Adoureau, Cami de Bibares ,
- Elagage de la végétation sur les berges de la Bouey ,
- Fleurissement du village et plantation d'arbres sur l'aire de jeux derrière la Mairie,
- Changement de panneaux de signalisation.

- Première partie des travaux de régulation des débordements de la Bouey

L'étude réalisée a préconisé un certain nombre d'aménagements qui ont été réalisés afin de faciliter l'évacuation de l'eau en aval du pont : entretien de la ripisylve pour ne pas laisser des embâcles se créer, suppression du pont permettant l'accès aux parcelles agricoles et création d'un

nouveau chemin d'accès en partie gauche de la Bouey sur la parcelle communale ; reprofilage du lit de la Bouey et enrochement des berges.



La 2ème partie des travaux préconisés concernant le redimensionnement du pont situé sur la D 508, devant permettre de faire passer un volume d'eau suffisant afin de limiter la submersion de la route, devrait être réalisé en 2022 sous maîtrise d'ouvrage du Département.

- **Travaux à la salle des fêtes** : dépose de la grille du fronton afin de pallier aux problèmes d'infiltrations d'eau et changement des baies de désenfumage.



-**Travaux de rénovation énergétique de la Mairie** : changement des menuiseries des pièces du rez de chaussée. Les travaux de ravalement intérieur des murs auront lieu à la fin de la saison de chauffe.

- **Réalisation des 1^{ère} et 2^{ème} tranche du programme de rénovation de l'éclairage public** : changement des appareils anciens très énergivores par de nouveaux (LED) plus économes.
- **Coupe de bois sur les parcelles communales gérées par l'ONF et travaux de mise en sécurité du bois côte de la Serre.**

Subventions acquises en 2021 :

- Fonds d'aménagement rural (Département) : 20 000 €
- DETR (Etat) : 26 289 €, Région : 21 000€, Communauté d'Agglomération : 19 717€, pour la réalisation de l'aire de jeux et du City Stade.
- Amende de police : 2 400 €.

2. Orientations budgétaires 2022

Le projet de budget 2022 sera établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants sans recourir si possible à l'emprunt et avec une fiscalité communale constante. Ce projet permettra la réalisation d'un programme ambitieux d'investissements grâce à un autofinancement significatif et aux subventions obtenues et à solliciter auprès des partenaires institutionnels.

En plus des projets restant à réaliser, voici quelques-uns de ceux qui seront étudiés dans le cadre du budget 2022:

- travaux de voirie : réalisation d'un plateau traversant sur le RD 516 au droit de la 1^{ère} sortie du lotissement du Lhéris, réfection du revêtement routier traverse de Mességuères et impasse le long de la salle des fêtes, fleurissement du village, réfection des peintures routières ;
- réfection de la cuisine de l'école ;
- réfection des peintures extérieures (fronton) et intérieure de la salle des fêtes (mur sud) ;
- 3^{ème} tranche du programme de rénovation de l'éclairage public ;
- 1^{ère} tranche des travaux d'enfouissement des réseaux (électricité et télécom) de la place de la Poste jusqu'au pont du Caparrieu
- 2^{ème} partie des travaux de régulation des débordements de la Bouey (travaux sur le pont sur la RD 508);
- étude sur la rénovation du bâtiment place de la Mairie.

AMENAGEMENT - CADRE DE VIE

Urbanisme

Autorisations d'urbanisme

En 2021, neuf permis de construire et quatorze déclarations de travaux ont été délivrés ; dix-sept certificats d'urbanisme ont été sollicités.

Dématérialisation du dépôt des autorisations d'urbanisme

A partir du 1^{er} janvier 2022, le service instructeur des autorisations d'urbanisme de la communauté d'Agglomération pourra recevoir vos demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables et certificats d'urbanisme en ligne afin de répondre à la réglementation.

Ce service en ligne sécurisé, gratuit et facilement accessible sera accessible à partir du lien suivant : <https://sve-catlp.sirap.fr>.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous.

Il vous sera toujours possible de faire vos demandes par un dépôt papier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

Planification

Le 30 Novembre 2021, s'est tenue la conférence des Maires de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées compétente depuis 2020 en matière de planification urbaine, au cours de laquelle a été présentée la loi Climat et résilience du 22 août 2021. Ce texte fixe notamment les grandes orientations en matière de consommation des espaces auxquelles devront se soumettre les futurs documents de planification de notre territoire (Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) – cf: L'Echos Bernacais de janvier 2021).

Cette loi prévoit que le rythme de l'artificialisation des sols (pour simplifier rendre un espace naturel urbanisable) dans les 10 années suivant la promulgation de la loi, doit respecter l'objectif de ne pas dépasser la moitié de la consommation d'espace observée sur les 10 années précédant cette date. A terme, l'objectif sera d'atteindre l'absence d'artificialisation nette à l'horizon 2050.

Ainsi pour le territoire de la CA TLP (soit 83 communes), les espaces consommés sur les 10 dernières années représentent entre 400 et 450 ha. L'objectif de réduction de moitié de cette consommation sur la période 2021-2031 aboutira donc à une consommation d'espace réduite de 200 à 225 ha maximum pour l'ensemble des communes.

Ces dispositions vont fortement contraindre les perspectives de développement notamment des communes rurales, qui, si aucun aménagement de la loi n'intervient, ne pourront que de manière très limitée et motivée par des données objectives (perspectives d'évolution démographiques notamment...) ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones.

Concrètement pour notre commune, actuellement en carte communale et devant intégrer le futur PLUi du secteur Nord, aucune garantie ne peut être donnée aujourd'hui sur le maintien des parcelles actuellement en zones constructibles. Quant à l'ouverture de nouvelles zones urbanisables dans le futur document de planification qui devrait voir le jour à l'horizon 2026, elles seront de toute façon très limitées.

Pour information sur les 10 dernières années, 59 maisons individuelles ont été construites dont 32 sur des projets groupés. L'espace ainsi consommé représente environ 7 ha.

Des nouvelles de l'aménagement de la liaison Tarbes - Bagnères de Bigorre, section Soues/Arcizac-Adour (RD 8)

Suite aux élections départementales de 2020, nous avons évoqué avec les nouveaux élus du canton du Moyen-Adour, Jean-Michel Ségneré et Geneviève Quairtemont, le projet de nouvelle route entre Tarbes et Bagnères de Bigorre, pour en connaître l'état d'avancement et leur signifier nos préoccupations pour notre Commune.

En effet, vieux de près de 30 ans et déclaré d'utilité publique en 2007, ce projet connaît actuellement des avancées (réalisation d'un rond-point à l'entrée de Soues) qui nous conduisent logiquement à nous interroger sur la suite qui sera donnée à ces aménagements.

Il avait suscité à l'époque dans notre village lors des différentes enquêtes publiques une forte réticence de la population qui s'interrogeait sur son utilité et s'inquiétait des nuisances engendrées.

Depuis, une population nouvelle s'est installée dans le village notamment dans sa partie ouest avec la création d'un lotissement et le développement de l'urbanisation le long du CD 8 actuel. Or si chacun d'entre nous ne peut ignorer ce projet, il est fort à parier que peu en connaissance l'ampleur et son échéance de sa réalisation.

Chacun comprendra l'inquiétude de certains riverains qui pourraient ainsi se retrouver en étau entre deux voies de circulation et la voie ferrée dont on entend dire qu'elle pourrait également être remise en service.

La Municipalité a pris toute la mesure des nuisances que pourrait générer un tel aménagement non seulement pendant la réalisation des travaux eux-mêmes mais également pour l'avenir même de notre village.

Motivé à l'origine par un rééquilibrage du trafic routier entre la D935 et la D8, cet aménagement va conduire à une augmentation significative de la circulation et de la vitesse dans la traversée du village, même si elle sera déportée sur une voie parallèle. Plus largement, c'est le développement harmonieux du village qui pourrait être remis en cause, par une césure accentuée avec sa partie Ouest. Pire encore, le projet tel qu'il existe aujourd'hui nécessiterait le déplacement des conduites de gaz qui traversent notre village pour leur faire emprunter un itinéraire plus proche des habitations. Cette situation est inacceptable en l'état.

Nous avons pu faire part de ces préoccupations au Président du Département, Monsieur Michel PELIEU, lors d'une rencontre qui s'est tenue le 29 novembre 2021 à Bernac-Debat. Ce dernier s'est montré à l'écoute et a demandé à ses services de réfléchir à de nouvelles modalités de desserte tout en réaffirmant que cette nouvelle voie devait voir le jour.

La Municipalité ne manquera pas de vous informer de l'avancée de ce dossier.

DEMARCHES

Etat civil 2021

Les nouveaux Bernacais

HERBELETTE Louise	04 janvier 2021
LANDABURU Louise	30 avril 2021
MAYSTRE Aaron	11 mai 2021
MESLIEN Brenda	12 mai 2021
MESLIEN Brittany	12 mai 2021
MARTINEZ Alba	12 juillet 2021
SAINT-JEAN Elie	14 juillet 2021

THOMAS Stella	20 août 2021
PLUM SENMARTIN Lena	14 octobre 2021
SAINT MARC Thaïs	30 décembre 2021

Ils se sont unis

ARMIRAIL Hervé - SARIE Valérie	19 juin 2021
PAGET Olivier - CONSALES Sandrine	10 juillet 2021
CARPUAT Arnaud - BENASSIM Myriam	16 juillet 2021
PELLOUX Thierry - GASSAN Florence	11 septembre 2021

Ils nous ont quittés

MALET Léon	20 janvier 2021
TREMEGE Marie	27 mai 2021
LEVANTE Raymond	13 juillet 2021
LEBRUN Patricia	19 novembre 2021
GARCIA Christian	09 décembre 2021
MAZOUA Micheline	18 décembre 2021

Inscription sur les listes électorales

2022 sera une importante année électorale puisqu'auront lieu :

- les 10 et 24 Avril 2022, les élections présidentielles,
- les 12 et 19 Juin 2022, les élections législatives.

Vous pouvez d'ores et déjà vérifier si vous êtes bien inscrits sur les listes électorales de la Commune (en utilisant le service en ligne « Vérifier votre inscription électorale » en vous connectant à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>).

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 4 mars 2022 :

- à la mairie aux heures et jours d'ouverture au public habituels.

Pour cela, vous devrez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité (en cours de validité)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- le formulaire Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible sur la rubrique).

- en ligne, en vous connectant sur le site du service-public.fr

- par courrier (formulaire cerfa n° 12669*02 à télécharger sur service-public.fr)

Pour s'inscrire, il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection
- Être français
- Jouir de ses droits civils et politiques.

2022 étant une année de refonte électorale, tous les électeurs recevront à leur domicile une nouvelle carte.

Rappel sur le recensement citoyen

Tout jeune Français, dès 16 ans, doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, etc.).

Cette inscription doit être faite en mairie.

AUTOUR DE L'ECOLE

Après deux mois de vacances scolaires, l'école de Bernac-Debat a repris début septembre.

La commune et le SIVOS ont encore, tout mis en œuvre afin que tous les besoins matériels nécessaires, pour assurer la sécurité sanitaire et protéger les enfants et le personnel, soient disponibles. Nous remercions l'équipe enseignante pour sa gestion de la crise sanitaire permettant que la continuité pédagogique soit assurée.

Nous espérons tous que le contexte sanitaire ne viendra pas perturber la poursuite de l'année scolaire.

A ce jour, l'effectif reste stable puisque 98 enfants étaient attendus pour la rentrée de septembre (pour 99 en 2020).

Nous félicitons et remercions les nouveaux parents d'élèves élus pour leur engagement.

Madame Françoise PORTALIER étant partie à la retraite, c'est Madame Christelle MIROUSE qui l'a remplacée.

La gestion du centre de loisirs a été confiée à la Fédération Léo Lagrange. Les retours sur les activités proposées lors des temps périscolaires et pendant les vacances de Toussaint sont positifs. Le SIVOS reste bien sûr décisionnaire sur le fonctionnement du centre de loisirs. Un bilan sera fait avec le prestataire en fin d'année scolaire.

A compter du 1 janvier 2022, une nouvelle grille tarifaire s'applique pour les prestations périscolaires et extrascolaires.

Tarif "périscolaire - garderie forfait" matin – soir

	QF <250	251 < QF > 500	501 < QF > 900	901 < QF > 1400	QF < 1401
Forfait - 1 enfant	0	11,90 €	16,10 €	22,60 €	25,00 €
Forfait - 2 enfants	0	17,90 €	23,80 €	35,80 €	38,00 €

Tarif "périscolaire - garderie horaire" matin - midi - soir

	QF <250	251 < QF > 500	501 < QF > 900	901 < QF > 1400	QF < 1401
matin (7h30 - 8h20)	0	0,86 €	1,16 €	1,69 €	1,85 €
soir (17h20 - 18h30)	0				

midi (12h - 14h)

Tarif unique : 0,50 €

Tarif "extrascolaire"					
	QF <250	251 < QF > 500	501 < QF > 900	901 < QF > 1400	QF < 1401
1/2 journée	0	2,00 €	3,30 €	4,00 €	4,70 €
journée	0	4,00 €	6,70 €	8,00 €	9,40 €

extérieur					
	QF <250	251 < QF > 500	501 < QF > 900	901 < QF > 1400	QF < 1401
1/2 journée	0	2,80 €	4,50 €	5,40 €	6,20 €
journée	0	5,60 €	9,00 €	10,80 €	12,40 €

TRANSPORT SCOLAIRE

Suite à diverses remarques formulées par des parents d'élèves des collèges et lycées utilisant les lignes de bus s'agissant des horaires de desserte, les services de l'agglomération ont été saisis afin de les modifier et de les améliorer.

Ainsi à compter du lundi 6 décembre 2021,

- tous les **collégiens** devront prendre **obligatoirement** la ligne **15101 A1** dont l'horaire a été retardé afin de permettre une arrivée directe au Collège Voltaire pour 7 H 45.

- tous les **lycéens** devront prendre **impérativement** la ligne **15102 A1** pour une arrivée directe au **Pôle Coubertin** afin de prendre leurs navettes.

L'attention de tous est attirée sur le respect des lignes utilisées par rapport à la destination finale concernant **uniquement l'horaire du matin**.

Tous les utilisateurs du service de bus ont normalement été informés de ces modifications. Si tel n'était pas le cas ou si des dysfonctionnements persistent n'hésitez pas à le faire savoir à la mairie.

ANIMATIONS

Aucune certitude sur la tenue d'animations en 2022 ne peut être donnée à l'heure actuelle. Le comité des fêtes est toutefois à pied d'œuvre dans la perspective de pouvoir proposer des moments festifs et notamment la fête du village en juillet prochain.

Le repas des aînés ne pouvant avoir lieu, la municipalité a tout de même souhaité commencer l'année en rendant visite aux plus âgés d'entre nous et en leur portant une petite attention.

REMERCIEMENTS

Un grand merci à tous ceux qui ont répondu cette année encore à notre appel pour la décoration participative des sapins de Noël.

Les sapins ont été remisés ; ceux qui souhaitent récupérer leurs décorations pourront le faire en s'adressant à la mairie.

PATRIMOINE

Un passionné de l'étude des blasons, Monsieur Favalelli, s'était notamment intéressé à celui de notre commune et rédigé un support dont il nous a été fait don. Nous y apprenons des éléments intéressants de l'histoire ancienne de notre commune que nous avons souhaité partager avec vous.



Sous le Double Signe Céréncien et Bernatsien de **Bernac-Debat**

Selon les spécialistes en philologie, le nom de Beraac provient tout d'abord du grand nombre

d'aulnes figurant autrefois sur ces terres du canton de Tarbes-Nord que borde la voie ferrée conduisant à Bagnères.

En idiome local, un lieu planté d'aulnes s'intitulait : Bernacat ou Bernatas, avec l'expression : Vernum (aune).

Ainsi s'expliquent les deux arbres touffus sur tertre de simple, dessinés au centre de l'écu.

La bande de gueule (rouge) marquée de deux fleurs de lys d'or encadrant le symbole de sable d'un route, serait (selon notre correspondant) le souvenir des combats sanglants qui auraient eu lieu, en cet endroit, par les bandes armées qui, de Tarbes à Bagnères, se livrèrent à des pillages, incendies, destructions ordonnées par le terrible Montgomery.

Mais c'est la croix d'or scintillant dans la pointe de l'écu, qui mérite qu'on en parle puisqu'elle rappelle que Bernac-Debat est LA SEULE COMMUNE BIGOURDANE ayant comme saint patron ce noble religieux du VII^e siècle dont nous allons résumer la très curieuse existence, en nous aidant du livre écrit en 1909 par les érudits ecclésiastiques MM. les abbés L. Crabé et L. Ricaud.

Le jeune Sérenè et son frère Sérenic, issue d'une famille patricienne de Spolète revêtirent à Rome l'habit de saint Benoît, et leurs vertus leur valurent de recevoir du Pape la pourpre cardinalice. Mais effrayés par tant d'honneurs, ils quittent l'Italie et viennent s'installer en France. Là, ils se séparent : le jeune Sé-

renic va s'isoler complètement dans ses contemplations.

Sérenè, installé dans la province du Maine, près du bourg de Saulges, y mène une existence toute de piété marquée par de nombreuses apparitions célestes, durant laquelle il se prodigue en actes charitables, surtout au moment de l'épidémie de peste, causée par une sécheresse prolongée.

A la demande de saint Béraire, évêque du Mans, le pieux cénobite Sérenè se mit en prières... la pluie se mit à tomber, assainissant l'atmosphère, rendant à la terre sa fécondité et sa richesse, et mettant fin aux calamités.

Par la suite, Cérenè fit de nouveaux miracles en faveur des malades, avant de décéder le 21 juillet 680.

Béatifié puis promu saint Sérenè, il fut dès lors spécialement invoqué contre la sécheresse.

Pourquoi son nom n'a été choisi par que une seule commune haut-pyréenne... ? Nous l'ignorons, mais Bernac-Debat a donc le droit d'être fière de ce privilège.

Terminons en signalant qu'en 1936 on y recensa 430 habitants, puis ~~489~~ en 1946 et enfin, 460 dont 7 étrangers, en 1954.

Ceux-ci doivent sûrement respecter la tradition gastronomique selon laquelle, aux repas familiaux du lundi de Pâques, on savoure l'ancestral « massacanat », baveuse omelette contenant des petits morceaux de veau bien cult. plat bien connu et apprécié par tous les fidèles disciples de Brillat-Savarin.

J. V.

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Vous souhaitez réagir à l'un de ces articles, n'hésitez pas à nous communiquer vos remarques et suggestions à l'adresse électronique de la mairie ou par courrier déposé à la boîte aux lettres.

RETOUR SUR QUELQUES TEMPS FORTS DE L'ANNEE 2021

INAUGURATION DU CITY STADE le 17 Juillet 2021



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021

Malgré les contraintes sanitaires imposées pour la tenue de cette cérémonie, l'hommage de la municipalité a bien eu lieu.



VIDE GRENIER DU 24 OCTOBRE 2021 organisé par Bernac Animations

MARCHE DE NOEL DU 5 DECEMBRE 2021 organisé par l'association des parents d'élèves

